



La FICHE PROJET

Formulaire de dépôt du projet

Rappel, pour être recevables, les projets soumis au Budget Participatif doivent respecter l'intégralité des critères suivants :

- Être d'intérêt général : les projets proposés ne peuvent pas être au profit d'un intérêt personnel et/ou commercial
- Être localisé sur le territoire de la commune
- Être accessible librement et/ou gratuitement à tous
- Correspondre au thème retenu : « Améliorer son cadre de vie »
- Respecter l'enveloppe budgétaire
- Être suffisamment précis pour pouvoir faire l'objet d'une étude de faisabilité. Le projet ne peut être une simple suggestion ou idée
- Relever des domaines de compétences de la municipalité
- Respecter les valeurs laïques et républicaines
- Ne pas comporter d'éléments discriminatoires ou diffamatoires
- Ne pas concerner, compléter ou modifier directement ou indirectement un investissement réalisé dans le cadre d'un projet lauréat d'une édition précédente.
- Être déposé par une personne physique âgée de plus de 12 ans résidant à Lécousse.
- Être déposé dans le cadre du calendrier établi.

A déposer en mairie de Lécousse ou à envoyer à mairie@lecousse.fr avant le 30 avril 2022 au plus tard, en joignant :

- **une pièce d'identité**
- **un justificatif de domicile**
- **croquis ou photos du Projet envisagé**

Intitulé du Projet

Coordonnées du Porteur de Projet

NOM -Prénom : _____

Adresse : _____

Mail : _____

Téléphone : _____

Autres personnes associées :

Localisation du Projet



Zone géographique du Projet : adresse URL du lieu envisagé et référence cadastral :

Description du Projet

Budget estimatif


